



DE ROUBAIX-TOURCOINGS

Un an au Ministère du Travail

L'ŒUVRE DÉMOCRATIQUE RÉALISÉE PAR M. DANIEL-VINCENT

On a cherché en vain dans la déclaration ministérielle du cabinet Poincaré un exposé, même sommaire, de la politique sociale du nouveau gouvernement.

Nous ne doutons pas des bonnes intentions de M. Peyronnet, sénateur aimable, devenu ministre du Travail, mais la tâche sera singulièrement lourde pour lui de succéder à M. Daniel-Vincent.

Le ministère du Travail était devenu une maison largement ouverte aux travailleurs. Il y régnait une atmosphère de jeune activité, qui s'harmonisait avec la présence fréquente des représentants de la C. G. T., des syndicats du Nord ou du Pas-de-Calais et aussi de ce patronat d'avant-garde qui a compris la nécessité d'une évolution et pour qui une étroite collaboration de la science technique et du travail représente l'avenir de l'industrie.

Le passage de Daniel-Vincent dans ce ministère où Viviani, Paul-Boncour ont laissé de si grands souvenirs, sera marqué par une étape heureuse en faveur des ouvriers. On n'a pas oublié les événements qui eurent lieu en quelque sorte, hors la loi, la Confédération Générale du Travail. Ce fut Daniel-Vincent qui, dès les premières heures de son arrivée au pouvoir, négocia la reprise des relations. Cette volonté d'apaisement il la mit au service du Bureau International du Travail, en proie à de vives attaques de la part de ce même mouvement.

Il défendit avec une âpre vigueur, la législation protectrice des travailleurs et notamment la loi de huit heures. Il v a quelques semaines, M. Daniel-Vincent allait devant les commissions parlementaires défendre cette loi, en montrant le caractère humain et les possibilités réelles d'application ; il en affirma l'intangibilité qu'il avait fait admettre par le conseil des ministres.

Le projet de loi Daniel-Vincent sur les assurances sociales est l'œuvre la plus considérable au point de vue de la solidarité démocratique qu'il ait été conçue jusqu'ici. C'est avec un très vif enthousiasme que les milieux mutualistes du Nord et les organisations ouvrières de la France entière l'ont accueilli. Il ouvre les bras de la République vers les plus malheureux de ses enfants. Il assure au vieil ouvrier une retraite décente, aux travailleurs épuisés, un repos à l'abri du besoin, aux femmes la possibilité d'une maternité saine, digne, paisible, heureuse !

Il avait deux cent mille chômeurs en faveur. Le dernier, M. Daniel-Vincent réunissait les représentants de toutes les administrations, étudia avec eux un programme de travaux, fit activer les commandes de la Guerre, des Travaux publics, de la Marine ; par une série d'interventions près de son collègue du Commerce, il brisa quelques résistances bureaucratiques qui arrêtaient le mouvement d'exportation. Progressivement le chômage s'atténa, la reprise des affaires suivit. Douze mille chômeurs en décembre, à peine ; une organisation nouvelle des fonds de chômage, à peu près inexistante il y a un an, voilà le bilan d'un effort utile pour l'activité économique du pays et les travailleurs.

Faut-il rappeler l'action de M. Daniel-Vincent au cours de la longue grève de Roubaix-Tourcoing ? Ses multiples tentatives de conciliation pour apaiser un conflit menaçant pour la prospérité du Nord ? Les ouvriers savent quel accueil leur fut réservé pendant cette période étonnante. Peut-on dire que M. Daniel-Vincent s'employa d'un cœur généreux à épargner aux grévistes arrêtés la rigueur des sanctions pénales et que pour ceux qui furent condamnés, il ne fut pas étranger aux mesures de clémence prises à leur égard ?

Il y a quelques jours à peine, ouvriers mineurs et patrons de la mine allaient s'affronter à Douai. D'un débat difficile sur les salaires pouvait résulter une grève. Et quelle grève farouche, résolue ! C'est encore le ministre du Travail qui appelle l'attention du Conseil des ministres, en décembre, sur les mesures à prendre en vue de faciliter l'écoulement des charbons du Pas-de-Calais et du Nord ; M. Daniel-Vincent.

Sur ces observations, il fut entendu que M. Millerand rédigerait immédiatement une dépêche qui donnerait à M. Briand l'opinion de ses collègues.

C'est qu'un petit point d'histoire. Je ne le rapporte sans plus que pour féliciter M. Daniel-Vincent, pendant que MM. Briand et Loucheur travaillaient à Cannes pour la France, de n'avoir pas voulu être de ceux qui les trahissaient. C'est un mérite qui a beaucoup de prix dans la vie politique d'aujourd'hui où la fidélité à son programme et à ses amis est devenue chose rare.

Daniel-Vincent n'est plus ministre du Travail. C'est la conséquence de ce qui précède. C'est son honneur. Nous avons voulu, à ce moment, l'assurer que les travailleurs n'oublieraient jamais quelle confiance il avait mise en eux et quel dévouement il apporta à défendre leurs droits, en grand ministre et en démocrate.

Alex WILL.

La Conférence de Gènes

UN TELEGRAMME DE TCHITCHERINE Helsingfors, 23 janvier. — On mande de Moscou que le commissaire du peuple pour les Affaires étrangères, Tchitcherine, vient d'adresser au président du conseil italien un télégramme pour le remercier de l'invitation à la conférence de Gènes.

La famine en Russie

LES SECOURS RESTENT INSUFFISANTS Londres, 23 janvier. — La représentante à Moscou du Comité de secours des quakers anglais, écrit qu'à l'heure actuelle le réseau des organisations de secours couvre la totalité des régions éprouvées par la famine. Toutefois, les ressources dont cette organisation dispose sont loin d'être suffisantes.

Le pacte franco-anglais

Paris, 23 janvier. — Le ministre des Affaires étrangères a fait parvenir aujourd'hui des instructions à M. de Saint-Aulaire, ambassadeur à Londres, pour qu'il expose au Foreign Office le point de vue du gouvernement français au sujet des questions en suspens entre les deux gouvernements, notamment en ce qui concerne le pacte franco-britannique.

cent propose une péréquation en quantité des charbons allemands et français pour débayer nos carreaux ; il demande par compensation, que son collègue des Travaux publics, fasse pression sur les Compagnies pour modifier leurs prétentions de réduction de salaires. Il préconise ses ententes à Paris ; on aboutit à un accord.

La progression a été naturelle d'une politique sociale à une politique humaine. Dans le domaine des affaires extérieures, ce fut cette politique que le cabinet Briand affirmait chaque jour davantage. Politique de reconstruction européenne en tenant compte des droits de la France victorieuse mais sinistrée, et des possibilités d'action des peuples. Politique de bon sens et de démocratie, qui amène la Russie à venir soumettre ses garanties à Gènes en échange de nos relations commerciales. Les aboutissants de cette politique, c'étaient les paiements assurés de l'Allemagne, la reprise des affaires, c'était du travail certain et du pain moins cher.

Pendant que MM. Briand et Loucheur servaient cette politique à Cannes, près d'un Lloyd George astucieux, avec qui la conversation n'est pas facile et nécessite des précautions, il y a eu, au Conseil des ministres, un véritable combat d'appétits qui se changea vite en trahison.

Certains ministres intervinrent dans un sens défavorable des télégrammes envoyés au Conseil par M. Briand, M. Barthou et M. Maginot jouèrent un rôle singulier. On leur attribua au surplus, la publication, dans le Matin, d'un article de M. Reibel le désir de l'entendre brièvement de sa prochaine séance sur les questions les plus urgentes intéressant les sinistrés.

UN PARI STUPIDE

Châteaulin, 23 janvier. — Yves Gillic, maçon âgé de 24 ans, se trouvait, un de ses derniers soirs, au débit Tallodec, au bourg de Tregouez, en compagnie de trois camarades, Le Du, Nicot et Morour. Ils ne lui les autres n'étaient à jeun ; ils tenaient des propos incohérents et c'est ainsi que Gillic fut amené, sous l'influence de la boisson, à proposer un pari stupide. Il se vantait d'absorber à lui seul un litre de kirsch ; l'enjeu serait de 20 francs.

La bande quitta peu après le débit. A peine avait-elle parcouru 50 mètres que Gillic s'affaissa lourdement. Ses camarades le transportèrent aussitôt chez sa tante, Mme Briand, où il mourut le lendemain, à 13 heures 30.

Le docteur Guipel, de Châteaulin, appelé auprès du malade, a conclu à une congestion pulmonaire ayant pour cause une absorption exagérée d'alcool.

Victime d'une sorcière

UNE JEUNE FILLE ACCUSEE DE VOL STUPIDE Turin, 23 janvier. — Une jeune fille napolitaine, Catherine Valentini, âgée de 26 ans, a été la victime de la superstition de quelques-unes de ses concitoyennes.

Une commerçante l'avait accusée de lui avoir volé 2.000 francs. Mlle Valentini avait plusieurs fois protesté de son innocence. Des femmes se rendirent alors chez la sorcière et celle-ci déclara qu'elle pourrait faire paraître dans un verre plein de blanc d'œufs, l'image de la voleuse. Les femmes suggestionnées crurent reconnaître dans les taches du liquide le profil de Mlle Valentini et renouvelèrent l'accusation. La jeune fille, désespérée, s'est tuée.

UNE CHUTE DE 825 METRES

Stockholm, 23 janvier. — Elsa Anderson, la seule aviatrice suédoise munie d'un certificat, s'est tuée aujourd'hui à Askersund, en sautant avec un parachute d'une hauteur d'environ 825 mètres.

4.000 personnes ont assisté à la chute fatale, causée par le parachute qui n'a pas fonctionné.

LE MORT INCESISTRABLE

ON A INHUME A HAZEBROUCK, POUR LA TROISIÈME FOIS, LE CORPS D'UN SOLDAT QUE SA FAMILLE AVAIT REFUSÉ. Un soldat français a été mis en terre pour la troisième fois, lundi, au cimetière d'Hezebroeck.

C'est le soldat Giraud Joseph, du 288e régiment d'infanterie, décédé des suites de ses blessures à l'hôpital d'Hezebroeck.

Inhumé dans un caveau de famille, il fut exhumé à la fin des hostilités pour être enterré au cimetière militaire. Exhumé à nouveau en décembre dernier pour être dirigé sur Ferrières-Larçon (Indre-et-Loire) lieu de son domicile, il vient d'être ramené à Hazebrouck, la famille ayant refusé de recevoir le corps.

La classe 1920 du Rhin

Son renvoi en Février Paris, 23 janvier. — Le ministre de la guerre et des pensions a décidé que les hommes de la première fraction du contingent de la classe 1920, appartenant à l'armée du Rhin, seraient renvoyés par un personnel de l'intérieur et renvoyés le 1er février dans la métropole, en permission jusqu'à leur libération.

Toutes dispositions administratives seront prises pour que ces militaires, qui continueront à compter jusqu'à leur libération aux corps de l'armée du Rhin, puissent être libérés sans avoir à rejoindre leur corps.

Les militaires désignés pour les remplacer seront prélevés sur l'ensemble des formations de l'intérieur, à l'exception toutefois des 6e, 20e et 21e régions et du gouvernement militaire de Paris (infanterie et cavalerie) et tenus prêts à partir pour le 12 février.

Le nouvel ambassadeur d'Italie à Paris

Rome, 23 janvier. — Un communiqué officiel annonce que le comte Boni-Longare, ambassadeur d'Italie à Paris, à la suite de ses demandes réitérées, est placé à la disposition du ministère des Affaires étrangères.

Le comte Storza est nommé ambassadeur à Paris.

Au groupe interparlementaire des Départements dévastés

LE RENOUVELLEMENT DU BUREAU Le groupe interparlementaire des départements dévastés a procédé au renouvellement de son bureau.

Ont été élus : président, M. Hayes ; vice-président, MM. Boudinot, Turon, Lucien Hubert, de Waren, Groussau, Lécuyer ; secrétaires, MM. Georges de Lesseux, Fourrier-Sarloveze, Revault, Deguise, Pasquel, questeur, M. Gallois.

Sur la proposition de M. Hayes, des remerciements ont été votés à l'unanimité à M. Loucheur, ancien ministre des Régions libérées et des réparations pour l'impulsion donnée à tous les services de son ministère et l'activité avec laquelle il s'est occupé de la reconstitution des régions dévastées et des réparations dues par l'Allemagne.

Le groupe a associé dans cette motion les noms de M. Lugol, ancien sous-secrétaire d'Etat, et de M. Prangey, chef de cabinet, à l'occasion de leur départ du ministère.

UN PARI STUPIDE

Châteaulin, 23 janvier. — Yves Gillic, maçon âgé de 24 ans, se trouvait, un de ses derniers soirs, au débit Tallodec, au bourg de Tregouez, en compagnie de trois camarades, Le Du, Nicot et Morour. Ils ne lui les autres n'étaient à jeun ; ils tenaient des propos incohérents et c'est ainsi que Gillic fut amené, sous l'influence de la boisson, à proposer un pari stupide. Il se vantait d'absorber à lui seul un litre de kirsch ; l'enjeu serait de 20 francs.

La bande quitta peu après le débit. A peine avait-elle parcouru 50 mètres que Gillic s'affaissa lourdement. Ses camarades le transportèrent aussitôt chez sa tante, Mme Briand, où il mourut le lendemain, à 13 heures 30.

Le docteur Guipel, de Châteaulin, appelé auprès du malade, a conclu à une congestion pulmonaire ayant pour cause une absorption exagérée d'alcool.

Victime d'une sorcière

UNE JEUNE FILLE ACCUSEE DE VOL STUPIDE Turin, 23 janvier. — Une jeune fille napolitaine, Catherine Valentini, âgée de 26 ans, a été la victime de la superstition de quelques-unes de ses concitoyennes.

Une commerçante l'avait accusée de lui avoir volé 2.000 francs. Mlle Valentini avait plusieurs fois protesté de son innocence. Des femmes se rendirent alors chez la sorcière et celle-ci déclara qu'elle pourrait faire paraître dans un verre plein de blanc d'œufs, l'image de la voleuse. Les femmes suggestionnées crurent reconnaître dans les taches du liquide le profil de Mlle Valentini et renouvelèrent l'accusation. La jeune fille, désespérée, s'est tuée.

UNE CHUTE DE 825 METRES

Stockholm, 23 janvier. — Elsa Anderson, la seule aviatrice suédoise munie d'un certificat, s'est tuée aujourd'hui à Askersund, en sautant avec un parachute d'une hauteur d'environ 825 mètres.

4.000 personnes ont assisté à la chute fatale, causée par le parachute qui n'a pas fonctionné.

LE MORT INCESISTRABLE

ON A INHUME A HAZEBROUCK, POUR LA TROISIÈME FOIS, LE CORPS D'UN SOLDAT QUE SA FAMILLE AVAIT REFUSÉ. Un soldat français a été mis en terre pour la troisième fois, lundi, au cimetière d'Hezebroeck.

C'est le soldat Giraud Joseph, du 288e régiment d'infanterie, décédé des suites de ses blessures à l'hôpital d'Hezebroeck.

Inhumé dans un caveau de famille, il fut exhumé à la fin des hostilités pour être enterré au cimetière militaire. Exhumé à nouveau en décembre dernier pour être dirigé sur Ferrières-Larçon (Indre-et-Loire) lieu de son domicile, il vient d'être ramené à Hazebrouck, la famille ayant refusé de recevoir le corps.

Après la mort du Pape

Qui coiffera la tiare ? Rome, 23 janvier. — Benoit XV est à peine mort et déjà les intrigues se nouent pour sa succession.

Le corps électoral appelé à élire le nouveau pape comprend actuellement trente cardinaux étrangers et trente et un cardinaux italiens. Il est prévu que le Conclave se réunira pas plus de cinquante cardinaux au maximum. L'un sera empêché de venir à Rome à cause de l'âge ou de la maladie ; l'autre, à cause de la longueur du voyage. Les cardinaux italiens seront donc en majorité. Dans toutes les prévisions qui peuvent être faites sur l'issue d'un Conclave, la prudence s'impose. Il est rare que les prévisions se soient réalisées. Pour s'en tenir au dernier Conclave, il convient de se rappeler que le nom du cardinal Ferrata était sur toutes les bouches et que personne ne songeait au marquis della Chiesa. Dans le Conclave qui va s'ouvrir, certains cardinaux sont appelés à jouer un rôle de premier plan, sinon comme candidats du moins comme grands électeurs.

Il faut désigner en premier lieu le cardinal Merry del Val. S'il est élu, le cardinal Merry del Val pourrait fort bien être élu, son autorité est grande, son prestige incontestable. Sa nationalité espagnole lui interdit de briguer les suffrages, du moins en pratique.

En théorie, aucun canon de l'Eglise ne s'oppose à l'élection d'un pape étranger. Autour du cardinal Merry del Val, se grouperont peut-être, pour recevoir des suggestions, les cardinaux italiens Lafontaine, patriarche de Venise ; Ragonessi, Scapinelli, Taodi, Laurenti de Lal, tous italiens, et en outre le cardinal hollandais Van Rossum, le cardinal irlandais Logue, les cardinaux français Billot, Maurin, Andrieu ; le cardinal autrichien, un ou deux cardinaux allemands et deux ou trois cardinaux espagnols.

Il est possible que les votes de tous ces cardinaux se portent au premier tour sur le cardinal Lafontaine, patriarche de Venise. Ce serait le continué de la politique de Pie X.

D'autres cardinaux se grouperont autour du cardinal Maffi, archevêque de Pise, qui poursuivrait la politique du pape défunt, en l'accentuant. Très moderne, vivant dans les meilleurs termes avec les autorités italiennes, très libre d'allures, il n'y a pas de doute qu'il partagerait au point de vue de l'Eglise, la sainte manière de voir du pape défunt.

D'ailleurs, quel qu'il soit le candidat du groupe qui fera face au groupe Lafontaine-Merry del Val, il semble qu'on puisse raisonner dans ce groupe la plupart des cardinaux italiens.

A la Basilique

Le corps de Benoit XV a été transporté ce matin en grande pompe à la basilique de Saint-Père par les soins du chapitre, qui était venu le prendre à la salle du Trône. Enlevé du lit de parade et étendu dans un cercueil placé sur un brancard rouge, le corps a été porté sur les épaules de huit chanoines. Le cortège funèbre est sorti à neuf heures de la chapelle Sixtine et a gagné l'église Saint-Pierre, dont les façades extérieures n'ont été achevées que par le cardinal Maffi, archevêque de Pise, qui poursuivrait la politique du pape défunt, en l'accentuant. Très moderne, vivant dans les meilleurs termes avec les autorités italiennes, très libre d'allures, il n'y a pas de doute qu'il partagerait au point de vue de l'Eglise, la sainte manière de voir du pape défunt.

D'ailleurs, quel qu'il soit le candidat du groupe qui fera face au groupe Lafontaine-Merry del Val, il semble qu'on puisse raisonner dans ce groupe la plupart des cardinaux italiens.

Acte de décès

La famille du pape s'est fait remettre à la municipalité de Rome un certificat de décès dont voici le texte : « Le médecin, soussigné, docteur Battistini, certifie qu'à 6 heures du matin le 22 janvier 1922 a rendu l'âme, dans le Vatican, le pape Benoit XV (Jacques della Chiesa) à la suite d'une broncho-pneumonie grippeuse. »

Le maire rédigea l'acte de décès en présence des témoins et des représentants de la famille.

Le « Journal officiel » publie, encadrée de deuil, la note suivante : « Hier 22 janvier, à 6 heures, après une courte maladie est décédé le pape Benoit XV (Jacques della Chiesa). »

A midi, une députation de la municipalité de Rome s'est rendue chez le cardinal Gasparri, pour lui présenter ses condoléances.

Deux aviateurs carbonisés

L'UN EST ORIGINAIRE DU NORD Nîmes, 23 janvier. — Hier matin, sur le terrain d'aviation de Courbessac, le pilote Gaston Gavelle, originaire du Nord et l'élève Lapalissé des environs de Lyon, montés sur le même appareil, ont fait une chute de 200 mètres. Le réservoir à essence ayant percé.

Les deux aviateurs ont été retirés carbonisés. Les corps ont été transportés à l'hôpital.

Nouvel incendie au marché de La Villette

Paris, 23 janvier. — Pour la quatrième fois en moins de deux mois, le feu s'est déclaré hier au marché aux bestiaux de la Villette. Il était environ 7 heures, lorsqu'un lieu fut aperçu dans un bâtiment appartenant à la régie du marché et servant pour l'instant, de dépôt de bois. Immédiatement l'alarme fut donnée et tout le personnel accourut.

Le feu à peine naissant, put être aussitôt éteint ; les flammes n'avaient causé qu'un dégât insignifiant.

Il est à remarquer que cette fois encore, c'est un dimanche, au début de la soirée que le feu a été allumé. Mais comment ? C'est, que se demande tout le personnel du marché, qui se montre de plus en plus persuadé que ces incendies sont dus à la malveillance.

Une baleine de 10.000 kilos s'est échouée en Bretagne

Audierne, 23 janvier. — Une baleine mesurant 24 mètres de long et 3 mètres de hauteur est venue s'échouer hier dans l'après-midi sur la grève de Plohenec, en face le port d'Audierne.

Le célot, du poids d'environ 10.000 kilos sera vendu par les soins du bureau de l'inspection maritime d'Audierne.

UN PROCÈS SENSATIONNEL

Le lieutenant Vilgrain en Conseil de guerre

Le rapport conclut au crime d'abandon de poste devant l'ennemi. L'Union Nationale des Mutilés est officiellement représentée aux débats.

Nancy, 23 janvier. — Aujourd'hui, dans l'ancienne chapelle du pèlerinage, ont commencé les débats de l'affaire Ernest Vilgrain, ancien sous-secrétaire d'Etat au ravitaillement, accusé d'abandon de poste devant l'ennemi, alors qu'il était lieutenant de réserve.

Des 8 heures du matin, en dépit d'un froid très vif, de nombreux témoins et curieux stationnent devant le vieux bâtiment du quartier Saint-Pierre, où va se dérouler ce procès sensationnel.

A 8 heures et demie, les membres du Conseil font leur entrée, le colonel Prunier, du 39e régiment d'infanterie, en tête. Au même moment, on donne l'ordre d'introduire l'accusé Ernest Vilgrain va s'asseoir sur une chaise installée près du banc de la défense.

Le greffier, d'une voix qui s'affaiblit peu à peu, donne lecture de l'ordre de mise en jugement, qui comporte 250 pièces, commencent par l'exposé des faits que l'on connaît. Il rappelle en quelques circonstances le lieutenant de réserve Vilgrain, qui avait été opéré d'un appendicite, en octobre 1913 et fut, au début de la guerre, affecté d'abord au 208e régiment d'infanterie, puis attaché à l'état-major de la 139e brigade et chargé de liaison automobile.

Le rapport mentionne ensuite la déposition du colonel Régnier-Vihouroux, du 239e d'infanterie.

« Nous avons essayé, dit le capitaine rapporteur Tropic, d'établir si M. Ernest Vilgrain avait été prévenu à ce moment-là qu'il reprendrait sa place de chef de section au 208e d'infanterie. Le commandant Pourret, de l'état-major du général Fayolle dans sa déposition, a déclaré : « Le rapport mentionne ensuite la déposition du colonel Régnier-Vihouroux, du 239e d'infanterie. »

« Le 14 août, dit cet officier, j'avais été prévenu que le lieutenant Vilgrain me serait rendu incessamment et dans tous les cas, qu'il repartirait au moment où le régiment prendrait part à des opérations actives. »

« Côté de ces déclarations, le capitaine Tropic n'oublie pas de déclarer qu'il paraît établi que pendant le séjour du lieutenant Vilgrain à Bratte, au cours d'une crise violente d'appendicite, le 1er août 1917, le docteur Walter voulait faire évacuer l'officier malade et que celui-ci s'y refusait. »

Du 14 au 22 août, il y avait un calme relatif sur le front de la 139e brigade, sauf à droite et dans la direction de Morhange, où les hostilités étaient vives.

Le colonel Grange, qui commandait la 139e brigade, voulait avoir des renseignements sur cette situation et il envoya le lieutenant Vilgrain à Nancy. Celui-ci partit avec son automobile et ne repartit plus.

« Que s'était-il passé ? demanda le capitaine rapporteur Tropic, qui note ici les déclarations de l'accusé lui-même. « Je suis allé à Nancy, dit M. Vilgrain, remplir la mission que l'on m'avait confiée. Au retour, je me dirigeais sur Faux-Saint-Pierre, lorsque je fus arrêté sur la route par un militaire sans armes, qui portait une moustache au côté, comme accusé appartenant à la régie du marché et servant pour l'instant, de dépôt de bois. Immédiatement l'alarme fut donnée et tout le personnel accourut. »

« Le feu à peine naissant, put être aussitôt éteint ; les flammes n'avaient causé qu'un dégât insignifiant. »

« Il est à remarquer que cette fois encore, c'est un dimanche, au début de la soirée que le feu a été allumé. Mais comment ? C'est, que se demande tout le personnel du marché, qui se montre de plus en plus persuadé que ces incendies sont dus à la malveillance. »

« L'homme tira un second coup qui traversa ma cuisse, près de la jambe gauche, entre la ceinture et le genou, car j'avais donné à l'agresseur un vigoureux coup de poing sur le bras. C'est à ce moment que je parvins à saisir l'homme à la gorge, tandis que de la main droite il tirait encore un coup de revolver qui me traversa la main gauche. J'ai entendu alors la tite-

« Le capitaine Tropic signale ensuite dans son rapport que le motocycliste fut retrouvé après un mois de minutieuses recherches. C'est un nommé Luillier, qui, interrogé, fit les déclarations suivantes : « Lorsque j'ai rencontré le lieutenant Vilgrain, il était seul et je l'ai accompagné jusqu'à Faux-Saint-Pierre. C'est lui qui m'a dit qu'il venait d'être blessé à la main par une balle de revolver. Il m'a raconté l'agression ; nous avons fait quelques recherches pour retrouver l'agresseur, mais elles sont restées infructueuses. »

« Le rapporteur, capitaine Tropic, de conclure de ces dépositions, que contrairement à la première déclaration du lieutenant Vilgrain, le ressort nettement que le motocycliste Luillier n'a pas vu l'agresseur. »

« Le capitaine rapporteur mentionne ensuite que sur la route de Faux-Saint-Pierre à La Rochelle, la 31e batterie du 58e d'artillerie, qui se déplaçait se rendant vers Leyra, rencontra le lieutenant Vilgrain. Il était blessé, sans automobile. Au capitaine Mezme, au lieutenant Négrier, au docteur Gattelier, qui se trouvaient dans cette 31e batterie, le lieutenant Vilgrain aurait dit : « L'uniforme de mon agresseur, ne portait pas d'écusson. »

« Le lieutenant Vilgrain n'a aucun souvenir d'avoir rencontré cette batterie d'artillerie. Les officiers, par contre, sont très affirmatifs. Ils ont vu l'officier blessé et seul. Le 21 juin 1921, M. Luillier compléta sa déposition et dit qu'un descendant du plateau de La Rochelle, avant de reconstruire le lieutenant Vilgrain blessé, des soldats français venaient d'être blessés à la main par un espion. »

« Le rapport établit en outre que personnel en août 1914, ne contesta l'agression du lieutenant Vilgrain et le récit qu'il en fit, car au début de la guerre on voyait des espions partout. »

« Cependant, le capitaine Tropic remarque que M. Vilgrain, racontant cet attentat au poste de commandement du général Fayolle, ne dit pas un mot du motocycliste Luillier et que, pendant les sept années qui suivirent, il n'y fit pas la plus petite allusion. »

« Le rapport s'étend ensuite sur les déclarations variées que le lieutenant Vilgrain fit aux médecins qui eurent à s'occuper de lui. »

« Le rapporteur s'efforce d'établir que ces versions souvent incomplètes, d'ailleurs, sont différentes et contradictoires même. Enfin, le lieutenant Vilgrain n'aurait tout d'abord parlé que d'un seul coup de feu et de la blessure aurait été faite à une certaine distance, alors qu'il se trouvait en auto. »

« On analyse les rapports des experts. Celui de M. Reyle d'Ardon, dont voici les conclusions : « Le canon de l'arme touchait l'étoffe. Il nous paraît difficile d'admettre, dit M. Reyle, que dans le cas d'une agression, alors qu'on rabat la main de l'agresseur d'un coup de poing, le canon du revolver vienne toucher la jambe, car il y a un second rapport d'experts, qui fut confié au docteur Paul, à MM. Gastine, Bonette et Gilbert. « Rien ne montre, disent ces derniers, que le coup de feu qu'il traversa la main de M. Vilgrain fut tiré à bras portant ou à courte distance. »

« Le capitaine rapporteur de conclure que ce qui a éloigné tout soupçon d'attentat simulé en 1914, c'est que M. Vilgrain n'a jamais montré la cuillère perforée. Le rapport mentionne la confrontation qui eut lieu entre le maire d'Epiy, M. Gallit et le lieutenant Vilgrain. Celui-ci reconnaît qu'il n'effraya nullement l'agresseur, ce sont les termes mêmes de la déposition — par les ressemblances qu'il établissait entre le maire d'Epiy et son agresseur du 22 août 1914. »

« Le capitaine Tropic, après avoir remarqué que le lieutenant Vilgrain lorsqu'il racontait ses blessures en 1914, ne faisait aucune allusion à la cuillère qu'une balle avait traversée, rappelle que le colonel Régnier-Vihouroux, commandant le 239e R. I., régiment auquel appartenait le lieutenant Vilgrain portait l'avis suivant au sujet de cet officier, sur les notes du carnet de campagne : 1 Homme jeune, grand, robuste, qui après avoir été blessé le 22 août dans des circonstances assez particulières, n'a jamais reparu. »

« Enfin, le rapport constate que le carnet confidentiel de la 139e brigade n'a jamais été retrouvé, puis il conclut que les faits reprochés au lieutenant Vilgrain constituent le crime d'abandon de poste en présence de l'ennemi. »

Intervention de l'Union des Mutilés

La lecture du rapport est terminée, M. Vilgrain l'a écouté sans regarder une seule fois l'assistance. Il s'est penché à plusieurs reprises pour parler à ses avocats : M. de Morzille, sénateur du Lot ; M. Forquet, député de la Marne, et Quillon, avocat à la Cour de Nancy qui suivit l'instruction dans cette ville.

Le colonel Prunier va procéder à l'interrogatoire de Vilgrain, lorsque M. Chatelet, avocat à la Cour d'appel de la Seine, président de l'Association des Anciens Combattants du Palais de Justice, se lève et au nom de l'Union nationale des Mutilés